



## ROYAUME DE BELGIQUE

Déclaration délivrée par

Ambassadeur Karl LAGATIE, *Chargé d'Affaires*

**Véto – Admission de nouveaux membres**

New York, le 1<sup>er</sup> mai 2024

---

M. le Président,

Je me focaliserai aujourd'hui sur trois points qui ont trait à notre organisation, à ses valeurs et aux actions que nous pourrions entreprendre.

1. Premièrement, la **Belgique soutient pleinement l'initiative veto et la mise en œuvre de la résolution 76/262** de cette assemblée.

Le recours au veto s'est considérablement accru ces dernières années, empêchant le Conseil de sécurité de s'acquitter efficacement de son mandat et de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'était le cas pour la Syrie. C'est aussi le cas pour l'Ukraine et pour Gaza depuis un certain temps. Cette **tendance inquiétante** touche désormais d'autres dossiers.

Le **Conseil de sécurité agit au nom de tous les États membres** de l'ONU, comme le stipule le paragraphe 1 de l'art. 24 de la Charte des Nations Unies. Dans cet esprit, il est parfaitement logique que cette assemblée se réunisse chaque fois que l'utilisation du veto par un ou plusieurs membres permanents du Conseil de sécurité a rendu impossible une action rapide et efficace de l'ONU. L'absence d'actions concluantes ou suivies

d'effet du Conseil de sécurité par rapport à la situation à Gaza ne fait que conforter la nécessité de voir cette assemblée agir.

2. Deuxièmement, la Belgique érige le **respect du droit international humanitaire comme fil conducteur de son positionnement**. La résolution 2728 du Conseil de sécurité était une exception notable à l'immobilisme que je viens de mentionner. Sa mise en œuvre est urgente afin de parvenir à un cessez-le-feu immédiat ; de libérer sans condition tous les otages ; et de fournir un accès complet, rapide, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire à grande échelle pour les Palestiniens dans le besoin.
3. Mon troisième point portera sur notre incapacité collective à relancer le processus devant mener à la **solution à deux Etats**. Tous les efforts de paix en cours devraient être soutenus. Cela est vrai pour les efforts européens menés conjointement avec les pays arabes en vue d'un retour au processus de paix et les efforts menés sur le terrain par les Etats-Unis, le Qatar et l'Égypte pour la libération des otages et un cessez-le-feu.

La Belgique est, pour sa part, disposée à contribuer activement à ceux-ci en accueillant un dialogue pour la paix à Bruxelles.

Monsieur le Président,

Une grande majorité des membres de cette assemblée plaident en faveur de la restauration d'un **processus politique devant conduire à la solution à deux Etats**, reconnu par tous. Une solution qui apporte des garanties sécuritaires à Israël et qui respecte le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien.

Ces éléments sont essentiels en vue d'offrir un **horizon politique** durable. Si certains des acteurs du conflit cherchent à maintenir l'instabilité, il appartient au Conseil de sécurité de tirer les conclusions qui s'imposent et de s'assurer que des mesures soient prises pour que ses résolutions soient mises en œuvre.

C'est également dans cet esprit que la Belgique soutient l'initiative française au Conseil de sécurité.

Je vous remercie.